

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>93011</b>	De <b>M. Yves Nicolin</b> ( Les Républicains - Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >programmes	<b>Analyse</b> > orthographe. réforme. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>09/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Yves Nicolin alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de l'orthographe qui entrera en vigueur en septembre 2016. Au fondement de cette décision, on trouve notamment la difficulté des élèves à écrire correctement un certain nombre de mots. Les difficultés linguistiques et orthographiques des plus jeunes sont évidemment incontestables et s'il est nécessaire d'aller dans le sens de la protection et de l'apprentissage du français, on peut s'interroger sur l'opportunité d'une réforme qui promeut le nivellement par le bas. La suppression programmée de la bourse au mérite ainsi que la remise en cause des classes bilingues avaient déjà alerté l'opinion en ce qu'elles envoyaient un signal anti-méritocratique à nos jeunes. Cette dernière réforme s'inscrit dans ce mouvement, à contre-courant des valeurs promues habituellement par l'école républicaine. En conséquence, il aimerait connaître les propositions du Gouvernement pour mettre un frein à ce mouvement néfaste pour le mérite et l'égalité des chances.